

Les séjours printemps "multi-activités et Europe"



Brannay-Bourgogne

6-9 ans

20 au 26 avril 2026

Rambouillet (Yvelines)

10-12 ans

26 avril au
2 mai 2026

Bruxelles-Belgique

13-15 ans

20 au 26 avril 2026

Les préinscriptions s'effectuent du 9 au 27 mars 2026



suresnes

Venez passer un séjour
à la campagne ou en Europe



Brannay-Bourgogne 6-9 ans

Avec son parc clos en retrait d'une route peu fréquentée, le château de Brannay, offre une sécurité, espace et confort dans un cadre champêtre. Il dispose de nombreux équipements pour l'organisation de séjour d'enfants : une piscine et une pataugeoire, un coin trappeur avec des roulottes aménagées, deux potagers, une mini-ferme, un ranch, un théâtre d'extérieur, une mare pédagogique, des aménagements d'observation et de découverte de la nature.
Les enfants seront hébergés dans des chambres de 3 à 7 lits.

Activités proposées :

Activités potager et culture des légumes du printemps

Construction de cabanes

Activités nature

Soin des animaux du château

Atelier cuisine

Land art

Initiation au vélo dans la forêt du château

Veillées

Âge d'admission

Votre enfant doit avoir au minimum 6 ans le jour de son départ et au maximum 9 ans le jour de son retour

Dates du séjour

Du 20 au 26 avril 2026
soit 7 jours (voyage compris)

Capacité d'accueil

20 places réservées pour les Suresnois

Voyage

En autocar

Séjour proposé par la Ville

Rambouillet (Yvelines) 10-12 ans

C'est au cœur des Yvelines, dans le parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse que nous sommes accueillis. Notre centre est le cadre idéal pour les loisirs de nos plus jeunes enfants. C'est l'alliance parfaite entre un hébergement de qualité moderne, le charme d'un manoir anglo-normand du dix-neuvième siècle et une nature grande et préservée.

Les enfants seront hébergés dans des chambres de 3 à 4 lits.

Activités proposées :

Ateliers Cuisine

Activités artistiques

Balade Nature

Voyage dans le temps avec les Olympiades du Roi

Ateliers ludiques

Activités artistiques

Baignades

Ateliers manuels

La Terre vue du ciel

Veillées

Âge d'admission

Votre enfant doit avoir au minimum 10 ans le jour de son départ et au maximum 12 ans le jour de son retour

Dates du séjour

Du 26 avril au 2 mai 2026
soit 7 jours (voyage compris)

Capacité d'accueil

20 places réservées pour les Suresnois

Voyage

En autocar

Séjour proposé par la Ville

Bruxelles-Belgique 13-15 ans

Bruxelles, capitale de la Belgique et de l'Union européenne, est une ville dynamique mêlant histoire, culture et modernité. On y découvre la Grande Place, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, le célèbre Manneken-Pis, l'étonnant Atomium et le Palais Royal.

Les enfants seront hébergés dans une auberge de jeunesse dans des chambres de 2 à 8 lits.

Visite du musée de La Bande Dessinée

Visites culturelles

Veillées

Visite guidée à vélo à Anvers

Visite à l'Atomium

Atelier de Gaufres avec un intervenant

Jeu de piste et escape game avec Mystery Bag – « Le secret du Manneken Pis »

Découverte des différents quartiers :

Marolles: Quartier animé connu pour ses brocantes et cafés

Sablon: Secteur chic avec des galeries d'art, boutiques d'antiquités et des chocolateries haut de gamme

Ixelles: Quartier multiculturel offrant une variété de restaurants, de bars et de marchés

Activités de détente:

Brussels Comics Figurines Museum, balade dans le Brussels Comic Book Route, Sky Z Park, un parc indoor

Âge d'admission

Votre enfant doit avoir au minimum 13 ans le jour de son départ et au maximum 15 ans le jour de son retour.

Dates du séjour

Du 20 au 26 avril 2026
soit 7 jours (voyage compris)

Capacité d'accueil

10 places réservées pour les Suresnois

Voyage

En autocar et train

Séjour proposé par la Ville



Conditions obligatoires d'admission :

1. Carte d'identité ou passeport du participant en cours de validité.
2. Autorisation de sortie de territoire pour un mineur de nationalité française :
 - Remplir et signer par le titulaire de l'autorité parentale le formulaire CERFA via le site « service-public.fr »
 - Photocopie d'une pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale.
3. Autorisation de sortie de territoire pour un mineur de nationalité étrangère :
 - Se renseigner auprès du consulat ou de l'ambassade du pays de destination afin de se procurer les documents nécessaires au franchissement des frontières.
4. La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) :
 - Vous devez commander votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) depuis votre compte ameli.fr (rubrique « Mes démarches »).

Attention:

Votre enfant ne pourra pas participer au séjour sans fournir l'ensemble des documents.

Modalités de préinscription

Les préinscriptions s'effectuent jusqu'au 27 mars 2026 (selon les places disponibles), de manière dématérialisée via le portail familles (<https://suresnes.portail-familles.com>).

Si vous ne possédez pas de compte « portail familles », rendez-vous sur le site : <https://suresnes.portail-familles.com>. Puis « créer un compte » et vous recevrez un identifiant et un code personnel d'accès.

Les séjours vacances peuvent accueillir des enfants faisant l'objet d'un protocole d'accueil individualisé (santé ou handicap) demandant un suivi sanitaire et médical particulier. Aussi, pour que votre enfant puisse pleinement profiter de son séjour, il est important de prendre contact avec le service des activités périscolaires et éducatives (01 41 18 19 20 - hcharaf@ville-suresnes.fr) dès la demande de préinscription pour informer de dispositions particulières à prévoir pour son accueil.

Important

Le nombre de places étant limité, seront refusées ou mises en attente les demandes de préinscriptions :

- reçues après la date limite du 27 mars 2026
- séjour complet
- des personnes domiciliées hors Suresnes.

Participation en fonction du quotient familial

Si votre participation familiale (QF) a déjà été calculée pour l'année scolaire 2026 :

- Vous devez uniquement effectuer votre demande de pré-inscription sur « le portail familles ».

Si votre participation familiale (QF) n'a pas été calculée pour l'année scolaire 2026 :

- Vous devez uniquement effectuer votre demande de préinscription sur « le portail familles ».
- Dans le cas où votre quotient familial n'a pas été calculé pour l'année 2026, vous devez le faire calculer en transmettant l'avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024) ou de non-imposition de chaque membre du foyer, avant le départ en séjour de votre enfant. Cette démarche peut s'effectuer sur le portail familles : [Calcul du quotient familial](#) ou à l'accueil du centre administratif : Unité Relations Familles 7/9, rue du Mont Valérien (le mardi ou le jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

Attention

Si le quotient familial n'est pas calculé, le tarif maximal sera appliqué et aucune rétroactivité ne sera appliquée en cas de dépôt tardif des documents.

Plusieurs modalités de paiement sont possibles

- Règlement en espèces, chèque (libellé au nom du Trésor Public) ou carte bancaire, en se présentant à l'accueil du centre administratif (7/9 rue du Mont Valérien).
- Règlement possible en chèque Emploi Service universel (CESU)
- Règlement en ligne sur Internet via le portail familles : payer mes factures Classes d'environnement et Séjours.
- Remboursement possible en « ticket coup de pouce », délivrée par la CAF.

Informations sur le règlement au : Centre Administratif, Service Finances, 7/9, rue du Mont Valérien (le mardi ou le jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30).

La facturation du séjour sera établie en mai 2026

Attention :

En cas d'annulation, moins de 15 jours avant le départ et/ou de non présentation lors du départ, la totalité du prix du séjour restera à la charge de la famille.

Les tarifs

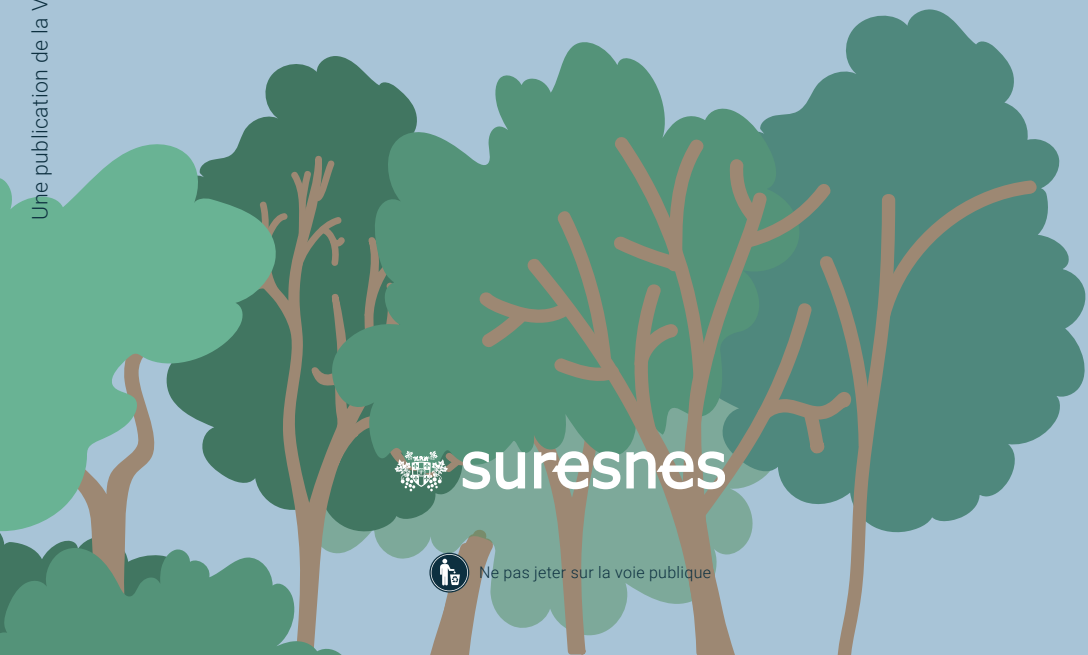
Votre participation par jour aux frais du séjour est définie en fonction de votre quotient familial (année 2026) :

Séjour multi-activités participation journalière

Tarifs	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Tarif minimal	10,31 €	18,88 €	28,92 €	33,46 €	45,62 €	49,56 €	66,01 €
Tarif maximal	18,88 €	28,92 €	33,46 €	45,62 €	49,56 €	66,01 €	66,01 €

Séjour Europe participation journalière

Tarifs	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5	Tranche 6	Tranche 7
Tarif minimal	12,63 €	25,27 €	35,90 €	41,55 €	53,59 €	58,90 €	76,34 €
Tarif maximal	25,27 €	35,90 €	41,55 €	53,59 €	58,90 €	76,34 €	76,34 €



suresnes



Ne pas jeter sur la voie publique